

De l'argent, il y en a !

n°67
Décembre 2025

Comme chaque année, l'automne est marqué par les débats parlementaires portant sur le budget de l'Etat et de la Sécurité sociale. Ceux-ci donnent lieu à une surenchère de propositions de la droite et l'extrême droite visant à casser les services publics et à faire payer les salarié·es. Un ministère, toutefois, ne connaît pas l'austérité, bien au contraire : celui des Armées qui passerait de 50,4 à 57,1 milliards d'euros. La propagande militariste bat son plein, instrumentalisant la prise de distance des Etats-Unis vis-à-vis de l'UE pour pousser au « réarmement », censé répondre à un désarmement qui n'a pourtant jamais existé. Les propos tenus en novembre par le chef d'état-major des armées, affirmant que la France doit être « prête à perdre ses enfants », après avoir fait planer la menace d'un « choc violent » avec la Russie dans quelques années, s'inscrivent dans cette communication alarmiste et anxiogène que Macron emploie lui-même régulièrement. La CGT Educ'action 92 s'oppose à cette fuite en avant guerrière incompatible avec toute démarche de paix.

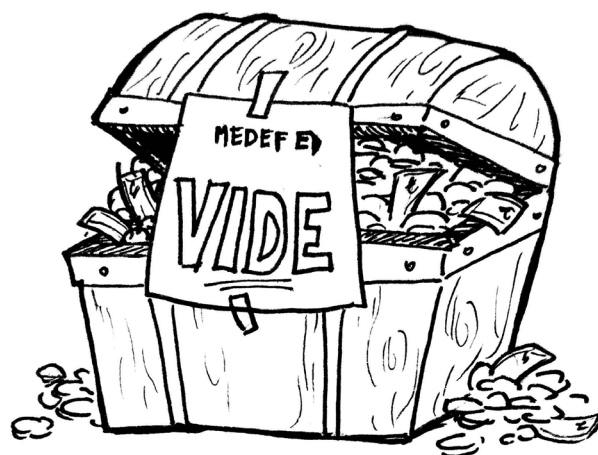
Dans le même temps, le gouvernement veut supprimer des postes dans la Fonction publique, dont 4000 postes d'enseignant·es, et faire des économies sur le dos des salarié·es : gel des prestations sociales, des pensions de retraite et du point d'indice dans la Fonction publique, augmentation des franchises médicales, etc. Mais il n'a pas les mains libres pour imposer sa politique. Les mobilisations et les grèves depuis septembre nous ont permis d'imposer un autre discours dans le débat public : celui des inégalités sociales. Le rôle de la politique gouvernementale dans le creusement de celles-ci est largement documenté. Encore

récemment, une nouvelle étude de l'INSEE a montré comment la politique Macron a favorisé l'explosion des revenus et du patrimoine des plus riches. Personne ne peut ignorer que de l'argent, il y en a : dans les poches du patronat ! Ce constat est partagé bien au-delà des frontières françaises : c'est sur le thème des inégalités sociales et de la taxation des riches que le socialiste Zohran Mamdani a pu être élu à la mairie de New York.

Au-delà de la bataille des idées, il nous faut vaincre les résistances du Capital à l'encontre de la moindre mesure de justice sociale. Pour cela, une seule solution : la grève ! C'est par la mobilisation que nous avons pu bloquer les pires mesures du budget Bayrou comme la suppression de deux jours fériés. C'est aussi de cette manière que nous avons pu, l'an dernier, bloquer le passage à 3 jours de carence. C'est la voie à suivre pour imposer une autre politique et gagner sur nos revendications.

Maxime Pouvreau, secrétaire général

Illustration : Lo Conche



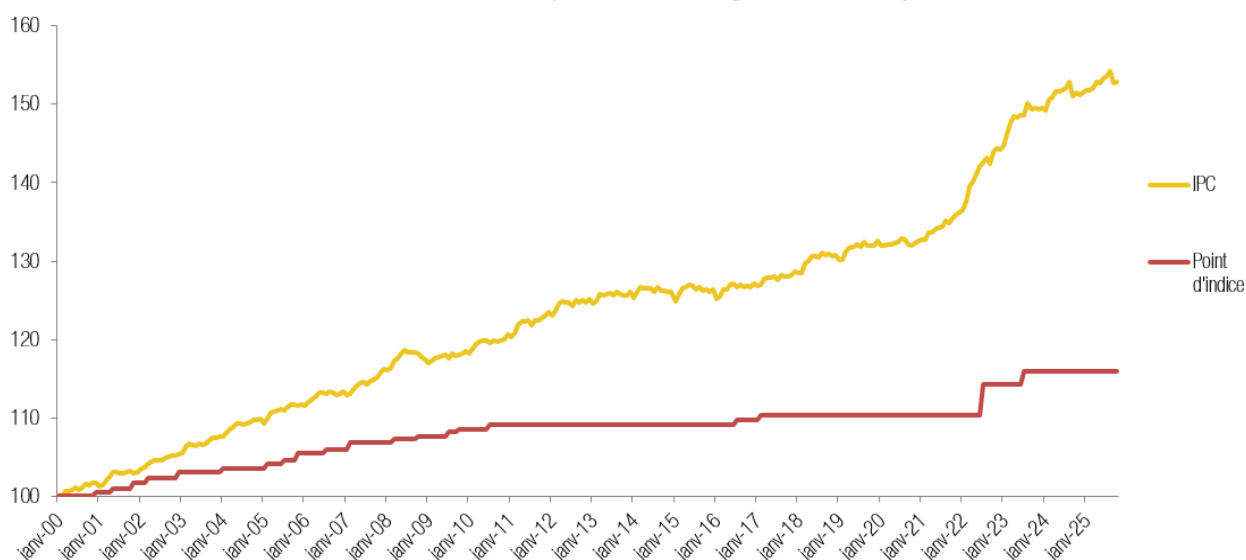
Actualité

Bilan de 25 ans d'austérité salariale

Sans surprise, le projet de budget 2026 ne comporte pas d'augmentation de la valeur du point d'indice. Sans surprise car le gel du point d'indice est, depuis 15 ans, devenu la norme pour les agent·es de la Fonction publique. C'est pourtant parfaitement anormal : les prix, eux, augmentent chaque année ! Ces dernières années, ils ont même augmenté très vite : +13% depuis 2021 quand, dans le même temps, le point d'indice n'a augmenté que de 5%. Ce décrochage des salaires vis-à-vis des prix ne fait que s'accroître depuis 2000, date à partir de laquelle les augmentations du point d'indice n'ont plus été indexées sur l'inflation. Le résultat de cette politique d'austérité sur 25 ans est spectaculaire : en euros constants, le point d'indice a perdu 25% de sa valeur. Avec la détérioration des conditions de travail et la perte de sens du métier, cette donnée est fondamentale pour expliquer la crise de recrutement dans l'Education nationale.

« En 25 ans, le point d'indice a perdu 25% de sa valeur. »

Evolution de la valeur du point d'indice et de l'indice des prix à la consommation (base 100 en janvier 2000)



Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir une partie des collègues, du moins celles et ceux qui le peuvent, se tourner vers les heures supplémentaires, les indemnités et autres Pactes. Ainsi, le nombre moyen de HSA par enseignant·e du second degré a augmenté de 65% en 20 ans, avec une nette accélération en 2019 lors de la création de la deuxième HSA non refusable. La réalisation d'heures supplémentaires, quand elle n'est pas imposée, est encouragée à tous les niveaux de l'institution, y compris par la DSDEN 92 qui affecte systématiquement, chaque année et à chaque établissement, au moins autant de HSA que le nombre d'heures effectuées l'année précédente. Pour les personnels concerné·es, cela se traduit par une surcharge de travail ; pour les autres, celles et ceux qui ne peuvent pas prendre d'heures supplémentaires (personnels non éligibles ou à temps partiel, notamment) ou qui refusent de travailler encore davantage, par une dégradation des conditions de vie.

Pour la CGT Educ'action, il faut immédiatement renverser la tendance : + 400 euros pour toutes et tous et indexation du point d'indice sur les prix avec rattrapage du retard accumulé !

Maxime Pouvreau, secrétaire général

Féminisme

Pas d'égalité sans la fin des violences de genre

Le 6 novembre 2025, la notion de consentement a été ajoutée à la définition pénale du viol et des agressions sexuelles. En effet, le consentement doit être libre et éclairé, spécifique, préalable et révoquant. Si nommer les choses est un premier pas, définir le terme ne suffira pas à lutter contre les violences sexistes et sexuelles qui demeurent un fléau, encore trop souvent tues, cachées voire couvertes.

Difficile de croire à une volonté politique réelle quand être accusé de VSS n'est en rien un frein aux carrières politiques ou artistiques des agresseurs, comme le montre les cas de Darmanin ou Depardieu.

Dans notre champ, il faut que les programmes EVAR et EVARS puissent être mis en place avec des temps identifiés et pour cela il est encore question de moyens et de formation. Chaque élève doit recevoir trois séances d'une heure chaque année, du préélémentaire jusqu'au lycée. Mais par qui, et avec quels moyens ?

Tout comme l'inscription de « la liberté de recourir à l'IVG » dans la Constitution sans les moyens pour en garantir l'accès, se contenter de légiférer ne coûte rien au gouvernement. Ce qu'il faut ce sont des moyens, de la formation mais aussi et surtout reconnaître que les violences perdureront tant que nous n'aurons pas mis un terme aux rapports de pouvoir et de domination genrée.

Ces violences sont systémiques, elles sont à la fois le produit et les fondations du patriarcat. Le chantier est colossal pour espérer les éradiquer et ne pas s'y employer, ne pas y mettre les moyens est un choix politique.

*Amal Navailh Hamza, secrétaire de section
Lycée Jacques Prévert, Boulogne-Billancourt
Lo Conche, secrétaire général·e*

Lycée Pro

Plutôt qu'un Parcours Y unanimement rejeté, un plan d'urgence pour le lycée pro !

L'ensemble de la communauté éducative a partagé le même constat d'échec : le parcours différencié, dit « en Y » n'a pas convaincu les élèves, massivement absent·es. La diminution de sa durée de six semaines à quatre semaines, apportée à la rentrée 2025, a pu laisser espérer aux PLP la fin du parcours en Y. Elles et ils ne se sont donc pas suffisamment emparé·es de la journée du 14 octobre pour instaurer le rapport de force nécessaire pour obtenir la fin du Parcours en Y. L'arrêté fixant les modifications du Parcours en Y montre une fois de plus les orientations voulues par le ministère : mettre les formations en adéquation avec les seuls besoins en emplois locaux. Le parcours différencié, renommé « parcours personnalisé » en un tour de passe-passe, prépare maintenant aux poursuites d'études « notamment dans le supérieur », ce qui montre la volonté d'orienter les élèves vers des certificats de spécialisation à Bac+1, absents des grilles de salaire des conventions collectives, plutôt que vers des BTS diplômants.

Assez de classes en sureffectif dans nos sections

professionnelles, ouvrons des sections pour diminuer le nombre d'élèves dans les classes surchargées ! Selon les projections, le nombre d'élèves en lycée professionnel augmentera de 3700 d'ici 2028 sur l'ensemble de la Région Île-de-France. Si les moyens alloués aux sections professionnelles n'augmentent pas, elles seront encore plus en tension qu'aujourd'hui, en particulier dans le nord du 92.

Il est urgent d'ouvrir de nouvelles sections de formations professionnelles en tenant compte des vœux d'orientation des élèves, pour en finir avec l'orientation contrainte. Il est urgent d'adapter les plateaux techniques aux évolutions technologiques. Il est urgent d'ouvrir des formations pour les métiers de demain, pour ne pas laisser ces formations au secteur privé. Il est temps pour un plan d'urgence pour le lycée professionnel !

*Colas Geranton, secrétaire de section
LPO Manouchian – Chatenay
Didier Sabalot, secrétaire de section
LP Monod – Antony*

AESH

Les AESH et les AEd ont aussi droit à la prime REP/REP+ !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'indemnité est enfin versée aux AESH et AEd exerçant dans des écoles ou collèges REP/REP+. De 2015 à 2022, ces personnels n'ont pas touché cette indemnité, alors qu'elles et ils y avaient droit. Une décision du Conseil d'État a enfin ordonné le paiement rétroactif de cette indemnité. Cette décision marque une étape cruciale dans la lutte des AESH pour une meilleure reconnaissance de leur métier et de leurs droits. L'égalité ne doit pas rester un discours et tous les personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les zones REP/REP+ doivent être traité·es de façon égale, y compris les plus précaires.

Attention, le paiement de cette indemnité ne sera pas automatique ! Les AESH et les AEd doivent en faire la demande par mail à ce.indemnitairesep.aesh92@ac-versailles.fr avant le 31 décembre 2025. Elles et ils doivent y joindre leur contrats de travail sur la période concernée, ainsi que tout document prouvant l'exercice en REP : état des services, emplois du temps, mails, avenant au contrat, décision d'affectation ou attestation du ou de la coordonateur·trice PIAL, enseignant·e référent·e, chef·fe d'établissement ou directeur·trice d'école. Nous encourageons

les personnels concerné·es à contacter la CGT Educ'Action 92 pour être accompagné·es dans cette démarche.

La DSDEN indique qu'elle appliquera la prescription quadriennale, et ne versera ces primes REP que pour les années 2021 et 2022. Nous dénonçons cette décision : les AESH et les AEd n'ont pas à être pénalisé·es pour une faute de l'institution !

La généralisation des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité), alors qu'aucun véritable bilan n'a été communiqué aux organisations syndicales, laisse craindre pour les AESH une extension de leur périmètre d'intervention, une multiplication des élèves à accompagner même sans notification MPDH, et une extension des missions vers le périscolaire.

La CGT Educ'Action 92 invite les AESH à venir s'informer sur leurs droits lors d'une réunion qui aura lieu à Nanterre le mercredi 10 décembre après-midi.

Colas Geranton, secrétaire de section

LPO Manouchian – Chatenay

Valérie Roger, AESH et membre de la CE

Calendrier

Mercredi 10 décembre	Réunion AESH
Jeudi 22 janvier	Formation – Militer dans sa section
Vendredi 13 février	Conseil syndical départemental
Jeudi 19 mars	Formation – Lutter contre l'extrême-droite à l'école - avec la FSU92

**Syndiquez
vous !**



Sur le web

 **Site académique**

cgteduc-versailles.fr

 **Site départemental**

92.cgteduc.fr



Nos permanences syndicales à Nanterre

Mercredi

14h - 17h

Vendredi

9h - 12h

14h - 17h

(il est préférable de prendre rendez-vous
ou d'appeler avant de venir)

Nous contacter

 **CGT Educ'action 92**

87 rue Pierre Curie

92000 NANTERRE

 06 31 33 47 55

06 85 38 61 30

1er degré - 06 40 58 25 46

2nd degré - 06 38 79 32 38

@ cgteduc92@gmail.com